

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SICTOM PEZENAS
RECULE

13 AVR. 2010

Service Courrier

SEANCE DU 31 MARS 2010

804/10

L'an deux mille dix et le mercredi 31 mars à 18h 00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Joséphine GROLEAU, Marion MAERTEN, Monique MOLINIER, Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, André BARTHES, Gérard BELLOC, Stéphane BOYER, Oliver BRUN, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Claude EXPOSITO, Jean-Claude FADAT, Francis FORTE, André FRETAY, André GALINIER, Jacques GARRIGA, José GINER, Michel GUIRAO, Alain HUC, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Michel MAS, Pierre PENALVA, Ansiou REVALOR, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS, Michel TRINQUIER, Michel UNAL.

Absents excusés :

Mme Michèle DERSON, Géraldine KERVELLA,
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Marcel BUISSON, Charles HEY, Pierre MARHUENDA, Alain MICHEL, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Michel TRILLES, Denis TUR, Claude VISTE.

Objet : Fixation des conditions de taux pour deux emprunts en seconde phase

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le SICTOM a contracté deux emprunts auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, à 2 paliers, avec la possibilité d'opter pour un taux fixe ou un taux variable pour le second palier.

Il s'agit d'une part de l'emprunt ARC 19794, transféré à la collectivité par le SICOM Magalas et d'autre part de l'emprunt ARC 15706 souscrit par le SICTOM en 2001 afin de financer ses investissements.

Après avoir étudié les diverses propositions présentées par la Caisse d'Épargne pour cette seconde phase, la proposition la mieux-disante est celle permettant de partir sur un taux fixe, avec un amortissement constant du capital.

Les propositions présentées sont les suivantes :

ARC 19794 : Capital restant du 33 231,30 euros
Taux : 2,85%
Durée 8 ans
1^{ère} mensualité au 25/07/2010
Amortissement constant du capital

SOUS PREFECTURE
RECULE
- 8 AVR. 2010
SERVICE COURRIER

ARC 15706 : Capital restant du 503 616,62 euros
Taux : 2,61
Durée : 5 ans
1^{ère} mensualité le 25/09/2010
Amortissement constant du capital

Pour mémoire, le 1^{er} emprunt passe d'un taux de 3,66% à un taux de 2,86%

Le second passe d'un taux de 5,28% à un taux de 2,61%

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

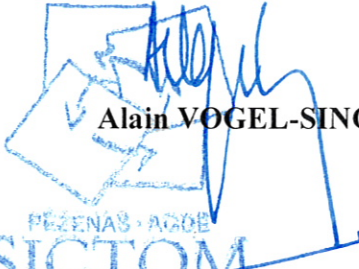
APPROUVE la proposition présentée pour la fixation des taux d'emprunts entrants en seconde phase.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à ces modifications.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER
PEZENAS - AGDE
SICTOM

SOUS PREFECTURE
RECULE
- 8 AVR. 2010
SERVICE COURRIER